

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 novembre 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Est absent : le conseiller Robert Vaillancourt.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2012 à 20 h 15.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 5 novembre 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'octobre 2012 :

- ❖ Service des incendies;
- ❖ Épuration des eaux usées;
- ❖ Traitement de l'eau potable;
- ❖ Travaux publics et infrastructures;
- ❖ Inspection municipale.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois de septembre et d'octobre 2012;

Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2012;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'octobre 2012;

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

- D) Période de questions du public;
- E) Période d'information et de questions du maire;

1. Carte pour l'identification des utilisateurs des services fournis par la Ville de Huntingdon;
- 2.

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012;

20. – CONTRATS

- 20.1** Mandat de gestion à la Maison des Jeunes de Huntingdon - Politique familiale; (*Droit de veto exercé par le maire pour cette résolution*)
- 20.2** Entente intermunicipale pour le service de l'eau potable avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke : Autorisation de signature et nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal;
- 20.3** Entente intermunicipale relativement à l'exploitation par fourniture de service de la part de la Ville de Huntingdon d'un service commun d'assainissement des eaux usées : Autorisation de signature et nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal;
- 20.4** Entente intermunicipale pour le service d'égout avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke : Autorisation de signature et nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal;
- 20.5** Entente pour la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la rue Mgr David mitoyenne aux deux municipalités par la ville de Huntingdon et la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la partie du chemin Ridge mitoyenne aux deux municipalités par la municipalité du canton de Godmanchester : Autorisation de signature et nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal;
- 20.6** Entente pour la fourniture du service de l'entretien, du déneigement et du sablage de la chaussée et des trottoirs ainsi que de l'éclairage de la partie de la rue Fairview mitoyenne aux deux municipalités (Huntingdon et Hinchinbrooke) : Autorisation de signature et nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal;
- 20.7** Octroi du contrat à TELUS Solutions d'affaires pour la mise sur pied d'un nouveau portail Web municipal;
- 20.8** Demande d'une servitude de tolérance pour l'immeuble du 43 boulevard Garden, lot 19A-1 ;
- 20.9** Demande d'une servitude de tolérance pour l'immeuble du 6, rue Lake, lot 3 229 511;
- 20.10** Contrat de bail avec Phoenix Innovations Technologie Inc. pour un espace d'entreposage;
- 20.11** Octroi du contrat de déneigement des stationnements des complexes industriels de la Ville pour la saison 2012-2013 –Appel d'offres TP 2012-02;
- 20.12** Octroi du contrat à Spectech pour l'éclairage architectural de l'immeuble du 72, rue Dalhousie (Huntingdon Mill);
- 20.13** Octroi du contrat à Spectech pour l'éclairage architectural du Moulin Huntingdon;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autoriser un financement temporaire avec la Caisse Desjardins relatif au règlement 746-2007 pour l'acquisition du camion à ordures;
- 30.2** Autorisation de signature pour la transaction et quittance dans le dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon;
- 30.3** Approbation des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.4** Approbation des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.5** Approbation des prévisions et révisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.6** Demande d'un crédit de taxes foncières pour l'immeuble du 30A-30B, rue York (lot 3 230 580);
- 30.7** Club de patinage artistique de Huntingdon – Demande de subvention pour les frais d'inscription

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement;
- 40.2** Adoption du Règlement 842-2012 abrogeant le règlement 486 modifiant le règlement 396 dont le but est d'augmenter le fonds de roulement de 50 000\$ à 100 000\$;
- 40.3** Avis de motion et présentation – Règlement pour l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 40.4** Avis de motion – Règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière et un crédit de taxes;
- 40.5** Avis de motion – Décrétant un programme de crédit de taxes résidentielles; *(en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)*;
- 40.6** Projet de fusion avec la municipalité d'Elgin, le Canton de Godmanchester et le Canton de Hinchinbrooke;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Dépôt du grief no 2012-03 reçu du Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon le 12 octobre 2012 : Contestation de congédier M. Richard Saumier;
- 50.2** Dépôt du grief no 2012-04 reçu du Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon le 12 octobre 2012 : Contestation de congédier M. Bruce Yando;
- 50.3** Rapport sur l'évaluation de l'employé no. 61-0005 et autorisation de signature du contrat de travail ;

60. –DIVERS

- 60.1** Appui au projet de Cuisine éducative pour les pères du Centre de Ressources Familiales;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 ;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-11-05-3092

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 novembre 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 30.3, 30.4, 30.5, 40.1, 40.6 et 50.3.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Demande au CRTC - Zone sans frais, pour les appels dans le (514) et (438);
- Achat d'une cafetière pour le département de l'administration de l'Hôtel de Ville;
- Demande d'un crédit de taxes foncières pour l'immeuble du 165, rue Châteauguay; (*Immeuble Grove Hall*)

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'octobre 2012

Les rapports des directeurs pour le mois d'octobre 2012 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, de l'inspection municipale et des travaux publics sont déposés au greffe.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois de septembre et octobre 2012

Comptes à payer –Septembre et octobre 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours des mois de septembre et octobre 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2012.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'octobre 2012

Dépenses d'investissement – Octobre 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement au cours du mois d'octobre 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les conseillers Joffre L'Heureux Jr. et Claude Racine déposent leur déclaration de mise à jour indiquant les intérêts pécuniaires.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. James Cosgrove : L'inspecteur municipal lui a demandé de retirer sa remorque qu'il a installée sur le terrain vacant appartenant à la Ville qui est situé face à chez lui sur la rue Somerville. Le citoyen affirme avoir déjà eu l'autorisation du conseil pour occuper ce terrain et qu'en échange il devait couper le gazon. M Cosgrove est intéressé à acheter le terrain. Le maire lui demande de présenter une offre d'achat et le conseil prendra une décision lors d'une séance ultérieure.

M. Rémi Robidoux : Il demande des explications sur les deux coupures d'eau de la fin du mois septembre. Le maire mentionne qu'il s'agissait d'un problème informatique maintenant résolu. Il interroge le maire sur les deux griefs inscrits à l'ordre du jour.

Période d'informations et de questions du maire

Le Comité visant à structurer une offre de service en loisir pour les citoyens de Huntingdon et des municipalités situées en périphérie de Huntingdon propose l'instauration d'une carte d'identification pour

les utilisateurs des services de loisir fournis par la Ville de Huntingdon. Une réunion est planifiée pour discuter des modalités.

Le coût des services étant financé par les citoyens de Huntingdon, le Comité propose à la Ville d'exiger des frais supplémentaires aux non-résidents de la Ville pour les services obtenus de celle-ci.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} octobre 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-11-05-3093

Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi

Appuyé par le conseiller Ronald Critchley

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} octobre 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Mandat de gestion à la Maison des Jeunes de Huntingdon - Politique familiale; (Droit de veto exercé par le maire pour cette résolution)

Considérant que le maire a exercé son droit de veto à l'adoption de la résolution numéro 12-07-03-2990 adoptée à l'unanimité le 3 juillet 2012, par laquelle le conseil a rejeté la proposition de transférer la gestion administrative de la Politique Familiale à la Maison des Jeunes de Huntingdon et décrété que le mandat de la politique familiale municipale est et demeure sous la responsabilité de la Ville de Huntingdon;

Considérant que, le refus du maire d'approuver cette résolution en apposant son veto a eu pour effet de geler, temporairement, les effets de la décision du Conseil;

Considérant qu'en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière a soumis à nouveau ladite résolution à plusieurs séances subséquentes pour que le Conseil la considère d'urgence et en priorité;

Considérant que le Conseil n'a pas effectué un deuxième vote sur l'adoption de cette résolution visant à renverser le droit de veto du maire et qu'il a, de plus, décidé de retirer ce point de l'ordre du jour;

Par conséquent, le droit de veto du maire est maintenu et la résolution numéro 12-07-03-2990 est sans effet.

Entente intermunicipale pour le service de l'eau potable avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke : Autorisation de signature

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon, la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke ayant pour objet la fourniture du service d'eau potable par la Ville de Huntingdon à la municipalité de Godmanchester et à la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke pour tous les immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et autres, branchés au réseau ;

12-11-05-3094

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'entente intermunicipale pour la fourniture du service d'eau potable par la Ville de Huntingdon à la municipalité de Godmanchester et à la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke.

Que le maire Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente intermunicipale pour la fourniture du service de l'eau potable aux municipalités de Godmanchester et de Hinchinbrooke.

Adopté

Entente intermunicipale pour le service de l'eau potable avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke : Nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon, la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke ayant pour objet la fourniture du service d'eau potable par la Ville de Huntingdon à la municipalité de Godmanchester et à la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke pour tous les immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et autres, branchés au réseau ;

Considérant que pour permettre à chacun des conseils, partie à l'entente, d'être en mesure de répondre du service donné devant sa population desservie, deux représentants sont nommés à titre de membres du comité intermunicipal ;

12-11-05-3095

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme le maire de la Ville et le conseiller Claude Racine à titre de membres du comité intermunicipal pour représenter la Ville de Huntingdon relatif à cette entente.

Adopté

Entente intermunicipale relativement à l'exploitation par fourniture de service de la part de la Ville de Huntingdon d'un

service commun d'assainissement des eaux usées : Autorisation de signature

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon, la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke ayant pour objet l'exploitation par fourniture de service de la part de la Ville de Huntingdon d'un service commun d'assainissement des eaux usées ;

12-11-05-3096

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'entente intermunicipale relativement à l'exploitation par fourniture de service de la part de la Ville de Huntingdon d'un service commun d'assainissement des eaux usées.

Que le maire Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente intermunicipale relative à l'exploitation par fourniture de service de la part de la Ville de Huntingdon d'un service commun d'assainissement des eaux usées avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke .

Adopté

Entente intermunicipale relativement à l'exploitation par fourniture de service de la part de la Ville de Huntingdon d'un service commun d'assainissement des eaux usées : Nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon, la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke ayant pour objet l'exploitation par fourniture de service de la part de la Ville de Huntingdon d'un service commun d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que pour permettre à chacun des conseils, partie à l'entente, d'être en mesure de répondre du service donné devant sa population desservie, deux représentants sont nommés à titre de membres du comité intermunicipal ;

12-11-05-3097

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme le maire de la Ville et le conseiller Claude Racine à titre de membres du comité intermunicipal pour représenter la Ville de Huntingdon relatif à cette entente.

Adopté

Entente intermunicipale pour le service d'égout avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke : Autorisation de signature

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon, la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke ayant pour objet le service d'égout;

12-11-05-3098

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'entente intermunicipale pour le service d'égout avec la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke.

Que le maire Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente intermunicipale relative au service d'égout avec la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke.

Adopté

Entente intermunicipale pour le service d'égout avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke : Nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon, la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke ayant pour objet le service d'égout;

Considérant que pour permettre à chacun des conseils, partie à l'entente, d'être en mesure de répondre du service donné devant sa population desservie, deux représentants sont nommés à titre de membres du comité intermunicipal ;

12-11-05-3099

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme le maire de la Ville et le conseiller Claude Racine à titre de membres du comité intermunicipal pour représenter la Ville de Huntingdon relatif à cette entente.

Adopté

Entente pour la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la rue Mgr David mitoyenne aux deux municipalités par la ville de Huntingdon et la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la partie du chemin Ridge mitoyenne aux deux municipalités par la municipalité du canton de Godmanchester : Autorisation de signature

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon et la municipalité de Godmanchester ayant pour objet la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la rue Mgr David mitoyenne aux deux municipalités par la ville de Huntingdon et la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la partie du chemin Ridge mitoyenne aux deux municipalités par la municipalité du canton de Godmanchester;

12-11-05-3100

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'entente intermunicipale avec la municipalité de Godmanchester pour la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la rue Mgr David mitoyenne aux deux municipalités par la ville de Huntingdon et la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la partie du chemin Ridge mitoyenne aux deux municipalités par la municipalité du canton de Godmanchester.

Que le maire Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente intermunicipale avec la municipalité de Godmanchester.

Adopté

Entente pour la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la rue Mgr David mitoyenne aux deux municipalités par la ville de Huntingdon et la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la partie du chemin Ridge mitoyenne aux deux municipalités par la municipalité du canton de Godmanchester : Nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon et la municipalité de Godmanchester ayant pour objet la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la rue Mgr David mitoyenne aux deux municipalités par la ville de Huntingdon et la fourniture du service de la voirie municipale, du déneigement et de l'éclairage de la partie du chemin Ridge mitoyenne aux deux municipalités par la municipalité du canton de Godmanchester;

Considérant que pour permettre à chacun des conseils, partie à l'entente, d'être en mesure de répondre du service donné devant sa population desservie, deux représentants sont nommés à titre de membres du comité intermunicipal ;

12-11-05-3101

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme le maire de la Ville et le conseiller Claude Racine à titre de membres du comité intermunicipal pour représenter la Ville de Huntingdon relatif à cette entente.

Adopté

Entente pour la fourniture du service de l'entretien, du déneigement et du sablage de la chaussée et des trottoirs ainsi que de l'éclairage de la partie de la rue Fairview mitoyenne aux deux municipalités (Huntingdon et Hinchinbrooke) : Autorisation de signature

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon et la municipalité du Canton de Hinchinbrooke ayant pour objet la fourniture du service de l'entretien, du déneigement et du sablage de

la chaussée et des trottoirs ainsi que de l'éclairage de la partie de la rue Fairview mitoyenne aux deux municipalités;

12-11-05-3102

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'entente intermunicipale avec la municipalité du Canton de Hinchinbrooke pour la fourniture du service de l'entretien, du déneigement et du sablage de la chaussée et des trottoirs ainsi que de l'éclairage de la partie de la rue Fairview mitoyenne aux deux municipalités.

Que le maire Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente intermunicipale avec la municipalité du Canton de Hinchinbrooke.

Adopté

Entente pour la fourniture du service de l'entretien, du déneigement et du sablage de la chaussée et des trottoirs ainsi que de l'éclairage de la partie de la rue Fairview mitoyenne aux deux municipalités (Huntingdon et Hinchinbrooke) : Nomination de deux représentants à titre de membres du comité intermunicipal

Considérant l'entente à intervenir entre la Ville de Huntingdon et la municipalité du Canton de Hinchinbrooke ayant pour objet la fourniture du service de l'entretien, du déneigement et du sablage de la chaussée et des trottoirs ainsi que de l'éclairage de la partie de la rue Fairview mitoyenne aux deux municipalités;

Considérant que pour permettre à chacun des conseils, partie à l'entente, d'être en mesure de répondre du service donné devant sa population desservie, deux représentants sont nommés à titre de membres du comité intermunicipal ;

12-11-05-3103

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme le maire de la Ville et le conseiller Claude Racine à titre de membres du comité intermunicipal pour représenter la Ville de Huntingdon relatif à cette entente.

Adopté

Octroi du contrat à TELUS Solutions d'affaires pour la mise sur pied d'un nouveau portail Web municipal

Considérant que la Ville de Huntingdon désire mettre en ligne un portail web municipal pour les citoyens afin de donner un accès à l'information et aux services municipaux;

Considérant que la Ville désire faire connaître les opportunités au niveau résidentiel et économique;

Considérant que la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon désire se joindre à la Ville dans ce projet et

qu'elle y contribue pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

12-11-05-3104

Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille

Appuyé par le conseiller Ronald Critchley

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate TELUS solutions d'affaires pour la réalisation et la conception visuelle du nouveau portail web de la Ville et de la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon pour un montant de 18 753 \$ plus les taxes applicables;

Que la Ville de Huntingdon facture à la Corporation de développement économique un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour la partie affectée au développement économique;

Que le conseil municipal autorise le contrat de location de l'environnement de production et de l'environnement d'assurance-qualité pour un montant de 264.31 \$ par mois, plus les taxes applicables.

Que le maire Stéphane Gendron et la directrice générale, Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat avec TELUS solutions d'affaires.

Adopté

Demande d'une servitude de tolérance pour l'immeuble du 43 boulevard Garden, lot 19A-1

Considérant qu'une servitude d'empiètement est demandée pour l'immeuble du 43, boulevard Garden, Huntingdon, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro un du lot originaire numéro dix-neuf A (19A-1), au Rang 4 du cadastre officiel du «Canton de Hinchinbrook», circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriétaire de l'immeuble est madame Micheline Quenneville ;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant la subdivision officielle numéro quarante-quatre du lot originaire numéro dix-neuf A (19A-44) au Rang 4 du cadastre officiel du Canton de Hinchinbrook, dans la circonscription foncière de Huntingdon étant la rue Willow ;

Considérant que la maison empiète sur l'immeuble de la Ville (rue Willow) pour une distance maximale d'un mètre et vingt-huit centimètres (1,28 m), la corniche empiète sur l'immeuble d'un mètre et soixante-deux centimètres (1,62 m), le garage empiète sur l'immeuble pour une distance maximale d'un mètre et trente-cinq centimètres (1,35 m), la galerie de cette maison empiète sur l'immeuble pour une distance maximale de trois mètres et neuf centimètres (3,09 m) et l'entrée d'asphalte empiète sur l'immeuble d'un mètre quarante-trois centimètres (1,43 m), en la manière décrite à la description technique préparée par Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, en date du 27 septembre 2012, sous le numéro 6123 de ses minutes ;

Considérant que cette demande de servitude réelle et perpétuelle de tolérance permet uniquement de maintenir la bâtisse dans sa situation actuelle;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge de madame Micheline Quenneville ;

12-11-05-3105

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise la servitude d'empiètement, aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 43, boulevard Garden, Huntingdon, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro un du lot originaire numéro dix-neuf A (19A-1), au Rang 4 du cadastre officiel du «Canton de Hinchinbrook», circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriétaire de l'immeuble est madame Micheline Quenneville, afin de maintenir la bâtisse dans sa situation actuelle.

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Sylvie Duquette, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

Demande d'une servitude de tolérance pour l'immeuble du 6, rue Lake, lot 3 229 511

Considérant qu'une servitude d'empiètement est demandée pour l'immeuble du 6, rue Lake, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 511 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à la succession de Armand Lefebvre ;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 014 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue Hunter ;

Considérant que la maison et le garage empiètent sur l'immeuble de la Ville (rue Hunter) comme étant le lot 3 230 014 en la manière décrite à la description technique préparée par Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, en date du 18 octobre 2012, sous le numéro 6138 de ses minutes ;

Considérant que cette demande de servitude perdurera malgré la destruction totale ou partielle du bâtiment du 6, rue Lake, qui pourra procéder à sa reconstruction à la condition que celle-ci soit faite sur les mêmes fondations et sans excéder les dimensions actuelles de la partie qui empiète sur le lot 3 230 014;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur ;

12-11-05-3106

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil municipal autorise la servitude d’empiètement , aux frais du demandeur, pour l’immeuble du 6, rue Lake, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 511 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à la succession de Armand Lefebvre, afin de maintenir la bâtisse dans sa situation actuelle.

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l’acte de servitude d’empiètement rédigé par Me Dolorès Pilon, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

Contrat de bail avec Phoenix Innovations Technologie Inc. pour un espace d’entreposage

Afin de concrétiser l’entente de bail intervenue entre Phoenix Innovations Technologie Inc. et la Ville de Huntingdon pour la location d’un espace d’entreposage situé au 4, rue Lorne;

12-11-05-3107

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l’unanimité**

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec Phoenix Innovations Technologie Inc., pour la location d’un espace d’entreposage situé au 4, rue Lorne à Huntingdon, d’une superficie approximative de 1600 p.c., à un taux de 2,50\$ le p.c.

Adopté

Octroi du contrat de déneigement des stationnements des complexes industriels de la Ville pour la saison 2012-2013 –Appel d’offres TP 2012-02

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Octroi du contrat à Spectech pour l’éclairage architectural de l’immeuble du 72, rue Dalhousie (Huntingdon Mill)

Considérant la soumission déposée par l’entreprise Spectech pour l’éclairage architectural du complexe industriel Huntingdon Mill situé au 72, rue Dalhousie;

12-11-05-3108

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l’unanimité**

Que le conseil municipal octroi le contrat d’éclairage architectural de l’immeuble du 72, rue Dalhousie à la compagnie Spectech pour un montant de 6 745,58 incluant les taxes, tel que décrit dans sa soumission no. 121022A.

Adopté

Octroi du contrat à Spectech pour l'éclairage architectural du Moulin Huntingdon

Une soumission pour l'éclairage architectural du Moulin Huntingdon est présentée aux membres du conseil. Le maire explique qu'une entente avec le propriétaire du Moulin, Monsieur Éric Ménard, devra être signée avant l'octroi du contrat d'éclairage.

30. – Administration & Finances

Autoriser un financement temporaire avec la Caisse Desjardins relatif au règlement 746-2007 pour l'acquisition du camion à ordures

Considérant que le billet relatif au Règlement 746-2007 de la Caisse Desjardins du Suroît-Sud vient à échéance le 18 décembre 2012 ;

Considérant que le solde de l'emprunt à être refinancé est de 133 100 \$;

Considérant que l'adjudication du financement du solde de l'emprunt n'aura lieu que le 14 janvier 2013 et que la Ville recevra le déboursé que le 22 janvier 2013;

12-11-05-3109

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

Modifiée par le
procès-verbal de
correction du 3
décembre 2012

Que le conseil autorise la trésorière, Madame Johanne Hébert, à effectuer un financement temporaire pour la période du 18 décembre 2012 au 22 janvier 2013 au montant de 133 100 \$ avec la Caisse Desjardins pour le paiement du solde de l'emprunt du règlement 746-2007, et ce, dans l'attente du financement permanent.

Que le Maire, M. Stéphane Gendron et la trésorière, Mme Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document relatif à ce financement.

Adopté

À 21 h 55 le maire suspend la séance pour discuter à huis clos de la transaction et quittance dans le dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville. La séance reprend à 22h03.

Autorisation de signature pour la transaction et quittance dans le dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon

Considérant la plainte déposée par Mariannick Houegbonou à la Commission des relations de travail en regard à son congédiement;

Considérant que le jour de l'audience, il a été proposé de régler le différend sans qu'il soit nécessaire de tenir une audience;

Considérant qu'au terme de la médiation, une entente hors cour est intervenue entre les parties laquelle doit être entérinée par le conseil municipal;

Considérant que certaines conditions inscrites dans l'entente confidentielle ne sont pas conformes aux décisions du conseil;

Un vote est demandé par le maire Stéphane Gendron:

Vote contre la transaction et quittance : Claude Racine, Nadia Debbabi, Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre l'Heureux Jr. et Stéphane Gendron.

12-11-05-3110

Abrogée par la
résolution no. :
13-01-29-3165

Il est voté à l'unanimité par les membres du conseil :

Que le conseil municipal refuse d'approuver la transaction et quittance telle que rédigée.

Adopté

Demande d'un crédit de taxes foncières pour l'immeuble du 30A-30B, rue York (lot 3 230 580)

Le projet pour lequel le propriétaire demande un crédit de taxes foncières n'est pas débuté. Aucun permis n'a été demandé au service d'urbanisme pour réaliser son projet de résidence dans l'immeuble du 30A-30B rue York. Le propriétaire pourra resoumettre au conseil sa demande d'un crédit de taxes foncières quand les travaux seront complétés.

Club de patinage artistique de Huntingdon – Demande de subvention pour les frais d'inscription

Madame Mélissa Spénard dépose une lettre du Club de patinage artistique de Huntingdon demandant une aide financière de 225 \$ par enfants pour le financement des coûts de cette activité sportive.

Considérant que la liste des résidents de Huntingdon inscrits auprès du Club de patinage artistique de Huntingdon pour la saison 2012-2013 est présentée aux membres du conseil ;

Considérant la résolution no. 12-10-01-3076 adoptée par les membres du Conseil autorisant le versement d'une somme de 175.00\$ pour chacun des trente-huit (38) joueurs résidents de Huntingdon inscrits auprès de l'Association du hockey mineur de Huntingdon, afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le montant du don déjà accordé pour chacun des hockeyeurs afin d'établir une parité entre les deux organismes;

12-11-05-3111

Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi

Appuyé par le conseiller Claude Racine

Et résolu à l'unanimité :

Qu'afin d'encourager les jeunes de la Ville de Huntingdon à participer à des activités physiques, les membres du Conseil autorisent le versement d'une somme de 225 \$ pour chacun des quatorze (14) participants (es) inscrits au Club de patinage artistique de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription pour la saison 2012-2013.

Qu'un montant supplémentaire de 50 \$ soit accordé à chacun des trente-huit (38) joueurs résidents de Huntingdon inscrits auprès de l'Association du hockey mineur de Huntingdon.

Que le versement de la contribution financière d'un montant de 1 900 \$ soit transmis à l'Association du Hockey mineur de Huntingdon.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du Règlement 842-2012 abolissant le fonds de roulement

Considérant le règlement no 396 constituant un fonds de roulement d'un montant de 50 000 \$ et le règlement 486 modifiant le règlement 396 afin de l'augmenter à 100 000 \$;

Considérant que ce fonds avait été constitué avant la fermeture des usines de textile et visait à créer une réserve de trésorerie pour des fins de financement de dépenses en immobilisation;

Considérant que le fait de conserver ce fonds nécessite la mise en réserve d'une somme de 100 000 \$;

Considérant que la Ville entend consolider par un emprunt le déficit accumulé et désire réduire le montant de celui-ci au maximum;

Considérant que lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} novembre 2010, avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Nadia Debbabi ;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

12-11-05-3112

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le règlement numéro 842-2012 abolissant le fonds de roulement de 100 000 \$.

Adopté

Avis de motion et présentation – Règlement pour l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion et présentation est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – Règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière et un crédit de taxes

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière et un crédit de taxes sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – Décrétant un programme de crédit de taxes résidentielles; (en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement décrétant un programme de crédit de taxes résidentielles (en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

50 – Nomination & Gestion du Personnel

Dépôt du grief no 2012-03 M. Richard Saumier

Considérant que le président du Syndicat, Monsieur Mario Breton, a déposé le 12 octobre 2012 le grief individuel no 2012-03, signé par Monsieur Roger Lefebvre, au bureau de la directrice générale lequel indique que le salarié, M. Richard Saumier, conteste la décision de l'employeur de le congédier, et ce, en date du 18 septembre 2012,

12-11-05-3113

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal rejette le grief no. 2012-03.

Adopté

Dépôt du grief no 2012-04 - M. Bruce Yando

Considérant que le président du Syndicat, Monsieur Mario Breton, a déposé le 12 octobre 2012 le grief individuel no 2012-04, signé par Monsieur Roger Lefebvre, au bureau de la directrice générale lequel indique que le salarié, M. Bruce Yando, conteste la décision de l'employeur de le congédier, et ce, en date du 18 septembre 2012,

12-11-05-3114

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal rejette le grief no. 2012-04.

Adopté

60. –Autres

Appui au projet de Cuisine éducative pour les pères du Centre de Ressources Familiales;

Considérant que le Centre de Ressources familiales désire mettre en place le projet «Cuisine éducative pour les pères» dans le but de

favoriser une saine alimentation chez les enfants en donnant accès à des connaissances culinaires aux pères;

12-11-05-3115

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil appui le projet «Cuisine éducative pour les pères» conçu par le Centre de Ressources familiales.

Qu'une lettre d'appui du maire et de la directrice générale soit transmise à l'organisme Centre de Ressources familiales.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

Conseiller Ronald Critchley :

Délimitation des circonscriptions électorales fédérales

Le conseiller Ronald Critchley mentionne qu'il a assisté à l'audience de la commission de délimitation des circonscriptions électorales qui est constituée afin de réviser les limites des circonscriptions fédérales, dont celle de Beauharnois-Salaberry. Cette circonscription regroupe actuellement trois (3) MRC complètes, soit Les Jardins-de-Napierville, Le Haut-Saint-Laurent et Beauharnois-Salaberry. La circonscription actuelle serait divisée en deux nouvelles circonscriptions, soit Châteauguay et Soulanges. Plusieurs mémoires ont été présentés et la plupart de ceux-ci privilégiaient le maintien des limites actuelles de la circonscription. À son avis, la proposition de redécoupage du secteur de Huntingdon, Valleyfield et Soulanges, avec la nouvelle dénomination de «Soulanges», n'identifie en rien la région du Haut-Saint-Laurent par le fait que notre MRC se trouverait séparée en deux.

Cérémonies du Jour du Souvenir

Le conseiller Ronald Critchley fait mention des activités pour les cérémonies du Jour du Souvenir qui auront lieu le 11 novembre 2012.

Demande au CRTC - Zone sans frais, pour les appels dans le (514) et (438)

Considérant que plusieurs municipalités environnantes sont considérées faire partie des zones «sans frais» lorsqu'ils composent l'indicatif régional (514) et (438), soit la région de Montréal;

Considérant que les résidents de la région de Huntingdon possédant un numéro de téléphone débutant par le (450)-264 doivent payer des frais d'interurbains pour tous les appels effectués dans le (514) et le (438);

Considérant que le Conseil de la Ville de Huntingdon considère que ces citoyens, entreprises et organismes sont lésés par rapport aux municipalités environnantes;

12-11-05-3116

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) que la région de Huntingdon dont le numéro de téléphone débute par le (450)-264 fasse partie des zones «sans frais» lorsqu'ils composent l'indicatif régional 514 ou 438 (région de Montréal).

Adopté

Achat d'une cafetière pour le département de l'administration de l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseiller Claude Racine constate que la cafetière servant au personnel administratif de l'Hôtel de Ville est désuète et dysfonctionnelle;

12-11-05-3117

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser l'achat d'une nouvelle cafetière pour le département de l'administration de l'Hôtel de Ville.

Adopté

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière